

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'une jument que vous souhaitez mettre à la reproduction, et vous avez choisi de la faire saillir par un étalon stationné à l'Étalonnerie de Nouvelle-Calédonie ou de la faire inséminer au sein de cette structure qui ouvre le 11 septembre 2019. Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner. Le présent dossier vous informe des conditions et de la procédure à suivre pour inscrire votre jument. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

1. PRE-INSCRIPTION (avant l'ouverture)

Contactez *Jérôme Briand* au 77 98 97 ou par mail : j.briand@upra-nc.com afin d'effectuer une pré-inscription.

Pour l'insémination artificielle, veuillez à vérifier auprès du gestionnaire des paillettes que les semences sont disponibles.

2. INSCRIPTION (dès l'ouverture le mercredi 11 septembre)

Contactez *Melle. Laure Normandin* au 50 91 25 & 44 10 16 ou par mail : etalonnerie@mls.nc afin d'effectuer une inscription.

3. DOSSIER D'INSCRIPTION

Remplissez et signez votre choix d'étalon (document n°1 ci-joint).

Remplissez et signez la fiche d'engagement (document n°2 ci-joint).

Lisez attentivement le règlement intérieur (document n°3 ci-joint) qui vous renseignera sur les tarifs des prestations de l'étalonnerie, les conditions d'admission et vos obligations sanitaires et les conditions d'assurances.

4. CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE

Prendre RDV avec votre vétérinaire afin qu'il réalise l'examen clinique obligatoire de votre jument et de son poulain éventuel (documents n°4 et N°5 ci joints) **dans les 8 jours** qui précèdent son arrivée à l'étalonnerie, ainsi que les traitements antiparasitaires. Si votre vétérinaire le juge nécessaire une administration de prostaglandines sera réalisée afin d'accélérer la venue en chaleur.

Remarque : si votre jument n'a jamais été vaccinée ou que vous avez pris du retard, pensez qu'il faut 2 injections à un mois d'intervalle pour se mettre à jour.

5. ARRIVÉE A L'ETALONNERIE

→ Contactez le vétérinaire de l'étalonnerie au 44.10.16 ou 50 91 25 pour fixer précisément la date et l'heure d'arrivée de votre jument.

→ A son arrivée, le propriétaire, ou son représentant autorisé, doit **obligatoirement présenter** à la personne chargée de la réception de la jument :

- Le dossier complété : fiche choix d'étalon et fiche d'engagement signée, le(s) certificat(s) vétérinaire(s)
- Le document d'accompagnement de la jument (comportant les vaccins rhino pneumonie équine et tétanos à jour)

Attention Traitement OBLIGATOIRE contre les mouches plates & les tiques pour entrer à l'évalonnerie.

→ Le **paiement des frais d'inscription** (cf document 2 pour le détail des tarifs) peut se faire à l'entrée de la jument à l'évalonnerie.

→ Une fiche de réception sera complétée par le vétérinaire de l'évalonnerie et signée par le propriétaire ou son représentant.

DOCUMENT N° 1

MONTE EN MAIN: (Cocher la case correspondante)

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|
| ➤ ARNAQUEUR (Pur Sang) | <input type="checkbox"/> | ➤ KING DU PERTHOIS (Trotteur Français) | <input type="checkbox"/> |
| ➤ FRISSON DE BALME (Selle Français) | <input type="checkbox"/> | ➤ TASSY OAK (Quarter Horse) | <input type="checkbox"/> |
| Autre étalon | <input type="checkbox"/> | | |

INSEMINATION EN SEMENCE CONGEELEE

➤ **Nom de l'étalon** :

Tarifs et modalités de paiements

- Prix de la réservation :acquitté oui / non
- Prix et date pour payer la première fraction (pour certains étalons).

Montant :Date :

- Prix et délai pour solder la semence (en fonction de l'étalon choisi).

Montant :

- poulain vivant à 48 heures
- juments gestante après une échographie àjours

Signature du propriétaire ou son représentant autorisé :

ENGAGEMENT

DOCUMENT N° 2

Je soussigné(e),

M. ou Mme :

Demeurant :

Tel domicile/Tel portable :

Email :

Propriétaire ou représentant autorisé (rayer la mention inutile) de la jument :

.....

Et de son poulain :

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Upra équine et notamment des tarifs des prestations de l'étalement et des conditions d'assurances offertes.

déclare avoir été informé des risques et des aléas inhérents à l'élevage et à la manipulation de la jument et son éventuel poulain ainsi que ceux liés à la palpation transrectale et à l'échographie par voie rectale (mortalité : 2,2 pour 100.000 examens), et à les accepter. Je décharge l'Upra équine, la Chambre d'agriculture de NC et les agents intervenant pour leur compte de toute responsabilité en la matière.

m'engage à m'acquitter des frais de traitements vétérinaires réalisés afin d'optimiser les chances de gestation ou rendus nécessaires par une situation d'urgence.

accepte et reconnais qu'aucune garantie ne m'a été donnée quant au résultat escompté.

A Le

Le propriétaire ou son représentant autorisé,
Signature, précédée de la mention « *lu et approuvé* »

REGLEMENT INTERIEUR

DOCUMENT N° 3

1- L'inscription de la jument à l'évalonnerie n'est effective qu'après réception du paiement (à l'ordre de l'Upra équine). Un reçu sera ensuite remis au propriétaire (ou au représentant autorisé) de la jument. Les montants des paiements sont les suivants par jument :

- 65 000 CFP pour une saillie d'un étalon Upra/CANC (30 000 CFP frais de pension + 20 000 CFP prix de la saillie + 15 000 CFP suivi vétérinaire).
- 75 000 CFP pour une insémination en semence congelée (30 000 CFP frais de pension + 45 000 CFP suivi et actes vétérinaires).

2- Les frais d'inscription comprennent :

- la monte en main ou les inséminations,
- le suivi échographique sur deux cycles jusqu'au diagnostic de gestation à 16 jours,
- les frais correspondants à la mise en pension au pâturage de la jument (+ poulain éventuel) **sans ration pendant 2 mois**.

3- A ces frais d'inscription, pourront être ajoutés les frais suivants, à régler en fin de pension :

Pension passée 2 mois	15 000 FCFP / la quinzaine
Ration (aliment pour poulinière)	70 FCFP/Litre
Vermifuge	7 000 FCFP/jument 1000 FCFP/poulain
Suivi 3 ^{ème} cycle	5 000 FCFP
Suivi 4 ^{ème} cycle	10 000 FCFP
Lavage utérin	7 500 FCFP
Vulvoplastie	22 500 FCFP

Les médicaments administrés (prostaglandines, tranquillisants, antibiotiques...) seront également facturés.

4- La jument conduite à l'évalonnerie doit être assurée en responsabilité civile par son propriétaire. Par ailleurs, une assurance en responsabilité civile pour des juments de moins de 16 ans est contractée par l'Upra équine. Il est vivement conseillé aux éleveurs de contracter une assurance mortalité-accident pour les juments (et poulains éventuels) mises en pension.

5- Le propriétaire ou son mandataire s'engage à enlever la jument (et son poulain éventuel) de l'évalonnerie dans un délai maximum de **5 jours** suivant la déclaration de gestation positive (à partir du 16^{ème} jour suivant la dernière saillie). Tout retard sera facturé d'un montant de **1 500F/jour** supplémentaire de garde, sauf dérogation du chef de centre pour le suivi d'un 4^{ème} cycle.

6- En cas d'échec **en monte naturelle** pour une saillie d'un étalon Upra/CANC, le propriétaire pourra reconduire la même jument pour la saison suivante, sur avis favorable du vétérinaire, et sous réserve des possibilités d'accueil du centre.

7- En cas d'échec en insémination avec des paillettes qui faisaient partie du stock envoyé par les Haras Nationaux, le propriétaire pourra reconduire la même jument si elle n'a eu qu'une seule insémination, pour la saison suivante, sur avis favorable du vétérinaire, et sous réserve des possibilités d'accueil du centre ainsi que de la quantité de semences restantes. Les conditions de reconduction varient pour chaque étalon. Il tient de la responsabilité des propriétaires de jument de bien se renseigner. La reconduction inclue les frais de pension à l'évalonnerie ainsi que le suivi vétérinaire de deux chaleurs.

8- La prise en charge de la jument inscrite est conditionnée par la présentation à l'évalonnerie :

- du paiement des frais d'inscription,
- du livret d'accompagnement. (Vaccins à jour)
- du choix d'étalon (document 1)
- de l'engagement dûment signé (document 2),
- du certificat d'examen vétérinaire (document 4 et 5 éventuellement).

9- Pour son arrivée ainsi que pour son départ, la jument est transportée sous l'entière responsabilité du (des) propriétaire(s). Le transfert de la garde du cheval a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement.

10- A l'arrivée à l'étaonnerie, la jument doit être :

→ défermée des postérieurs. Lors de son séjour, le vétérinaire responsable pourra proposer au propriétaire de faire parer ou changer les fers de la jument s'il le juge nécessaire, par le maréchal ferrant de son choix.

→ vermifugée dans le mois précédent l'entrée en station, **obligatoirement traitée contre les parasites externes (tiques, mouches plates...)**

→ vaccinée contre le tétanos et contre la rhinopneumonie.

Dans le cas contraire, le vétérinaire pourra refuser d'accepter la dite jument.

11- La jument devra pouvoir être attrapée au carré pour la pose d'un licol, être tenue en main, être présentée à la barre de soufflage, à la coulisse et supporter le port d'entraves de jarrets. Son poulain éventuel (âgé de 0 à 5 mois) devra également pouvoir être tenu en main et être conduit au licol. L'évaluation de ces aptitudes devra être conduite à l'arrivée de la jument par son propriétaire ou le représentant autorisé, et ensuite par l'étaonnerie présent. Si la jument est difficile ou dangereuse à la manipulation, le vétérinaire pourra refuser l'entrée de la jument.

12- A l'arrivée de la jument, un examen de l'appareil reproducteur sera réalisé. Dans le cas où il est décelé des problèmes compromettant une fécondation (gestation en cours, métrite, vulvoplastie...), le vétérinaire se réserve le droit de renvoyer la jument pour faire réaliser les soins nécessaires chez l'éleveur par son vétérinaire avant un retour de la jument à l'étaonnerie.

En cas de suspicion d'endométrite (infection utérine), un prélèvement sera transmis au LNC par le vétérinaire de l'étaonnerie. Les frais d'analyse sont à la charge du propriétaire (voir grille tarifaire du LNC). Ces examens peuvent être pratiqués à plusieurs reprises au cours de la saison et peuvent amener à refuser la continuité du séjour de la jument si les résultats révèlent une infection.

13- Le cheval en pension au centre est garanti de recevoir les meilleurs soins y compris d'éventuels soins d'hygiène et/ou d'infirmerie par l'équipe sur place.

14- En cas d'urgence, le propriétaire de la jument autorise l'Upa équine à requérir au vétérinaire disponible et accepte de régler les frais relatifs aux soins et aux médicaments administrés lorsque la responsabilité de l'Upa équine n'est pas engagée.

15- Le propriétaire (ou son représentant autorisé), déclare avoir été informé des risques et des aléas inhérents à l'élevage encourus par la jument et son éventuel poulain ainsi que de ceux liés à la palpation transrectale et à l'échographie (mortalité : 2,2 pour 100.000 examens), et à les accepter.

16- En cas de décès d'un animal avec démonstration de la responsabilité de l'Upa équine, l'indemnisation s'appliquerait dans les limites prévues par le contrat d'assurance responsabilité civile souscrit par l'Upa équine. Le vétérinaire de l'Upa équine adresse au propriétaire du cheval un rapport circonstancié en cas d'accident grave.

17- Pour participer à l'établissement du statut sanitaire de la filière équine en Nouvelle Calédonie, le propriétaire accepte que la jument en pension puisse être prélevée pour une prise de sang et un écouvillonnage clitoridien.

18- Tous les poulains issus de saillie ou d'insémination à l'étaonnerie seront soumis à un contrôle de filiation (crins ou prise de sang en fonction de la race). Le prélèvement aura lieu lors de l'identification du poulain par un agent de l'Upa équine, le coût est à la charge du naisseur.

CERTIFICAT D'EXAMEN VÉTÉRINAIRE DE LA JUMENT

**Le présent document est indispensable pour autoriser l'entrée en pension de la jument
l'étalement. Valable 8 jours.**

JUMENT :

N° SIRE/Upra équine :

Age :ans.

vide Suitée

(cocher la case correspondante)

Propriétaire :

Éleveur à :

Statut sanitaire

Vaccination contre le **tétanos** à jour : oui non Date du dernier rappel :

(cocher la case correspondante)

Vaccination contre la **rhinopneumonie** à jour : oui non Date du dernier rappel :

(cocher la case correspondante)

Date du dernier vermifuge :

Date du dernier antiparasitaire externe :

Traitement OBLIGATOIRE contre les mouches plates & les tiques pour entrer à l'étalement.

Statut gynécologique

Antécédents gynécologiques connus :

Conformation vulvaire : bonne mauvaise présence d'une vulvoplastie

Examens échographiques antérieurs : absence d'anomalies non réalisé

Anomalies observées lesquelles:

Administration de prostaglandines : oui date : non

Je soussigné(e) Docteur vétérinaire à

Téléphone N°

Certifie avoir examiné la jument nommée ci-dessus.

Je certifie que la jument est en bonne santé, qu'elle ne présente aucun signe de maladie contagieuse, et que son comportement est normal.

Je certifie le bon suivi sanitaire de cette jument et des chevaux présents sur son lieu de stationnement habituel.

Observations éventuelles:

Le

Signature et tampon

A

CERTIFICAT D'EXAMEN VETERINAIRE DU POULAIN

Le présent document est indispensable pour autoriser l'entrée en pension du poulain dont la mère est admise à l'éta lonnerie. Valable 8 jours.

Poulain :

Robe :

Age :mois

Mâle Femelle

Propriétaire :

Eleveur à :

Statut sanitaire

Vaccination contre le **tétanos** à jour (à partir de l'âge de 3 mois) : oui non

(cocher la case correspondante)

(ATTENTION : votre poulain doit être vacciné contre le tétanos pour être assurable à partir de l'âge de trois mois).

Vaccination contre la **rhinopneumonie** (à partir de l'âge de quatre mois): oui non

(cocher la case correspondante)

Date du dernier vermifuge (à partir de l'âge de quatre mois) :

Date du dernier antiparasitaire externe :

Traitement OBLIGATOIRE contre les mouches plates & les tiques pour entrer à l'éta lonnerie.

Je soussignéDocteur vétérinaire à

Téléphone N°

Certifie avoir examiné le poulain nommé ci-dessus :

Je certifie que le poulain est en bonne santé, qu'il ne présente aucun signe de maladie contagieuse, et que son comportement est normal. Son ombilic est propre et sec, aucune boiterie n'est observée.

Je certifie le bon suivi sanitaire de ce poulain et des chevaux présents sur son lieu de stationnement habituel.

Observations éventuelles:

Le

A

Signature et tampon